



Municipalité  
**Egan-Sud**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud que :

1. Une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du lot 2 983 033 (134, rue L'Heureux) aux fins de permettre que la position du bâtiment soit en conformité avec les normes actuellement en vigueur dans la municipalité d'Egan-Sud.
2. La marge de recul sur le chemin serait de 5.34 mètres alors que le règlement prévoit qu'elle soit à 6 mètres.
3. De plus, le total de ses marges latérales serait de 2.82 mètres et 3.57 mètres alors que le règlement prévoit un total de 10 mètres mais qu'en aucun cas une de ses marges latérales ne peut être inférieure à quatre mètres.
4. Le conseil municipal se prononcera sur cette demande de dérogation, lors de sa séance ordinaire, le mercredi 1<sup>er</sup> août 2018 à 19h00 à la salle du conseil.
5. Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Egan-Sud, ce 12 juillet 2018

*M. Rochon*

Mariette Rochon  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale